

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2002

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 30

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif proposé aurait pour objectif de « moderniser » la composition de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignation. En réalité, le contrôle de la Caisse des dépôts échappera au Parlement.

Une nouvelle fois l'exécutif défie le pouvoir législatif.